



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

POSTULAT

Le 10 septembre 2012

Réponse de la Municipalité au postulat Michel Mamin intitulé :
« Le rapprochement des communes de St-Légier - La Chiésaz et de Blonay sous
l'angle du développement durable »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour préparer une réponse municipale à ce postulat un groupe de travail a été constitué, composé d'un conseiller communal et d'un conseiller municipal de chaque commune et d'un expert (MM. Michel Mamin, Oliver Kohle, Bernard Degex, Claude Schwab et Michel Bloch).

Le groupe a établi un inventaire des réalisations passées, présentes, prévues ou souhaitées selon la grille d'analyse proposée par les propositions cantonales quant à l'agenda 21, « Actions pour la durabilité dans les communes », en indiquant les actions qui ont été entreprises par chaque commune séparément, parallèlement ou en collaboration. Ce tableau montre que plusieurs actions ont été menées dans différents domaines du développement durable (ressources, énergie, constructions...) mais qu'il serait nécessaire d'avoir un inventaire plus systématique qui puisse déboucher sur un programme coordonné.

Cet inventaire met en valeur la nécessité pour les autorités communales (conseil et municipalité) d'acquiescer un « réflexe » développement durable pour tout projet et toute décision. Il s'agit d'intégrer dans leurs gestions les éléments propres à développer une ligne de conduite allant dans le sens du développement durable, en évaluant par exemple dans les préavis les impacts des décisions sur les trois pôles de l'agenda 21 (économique, social et écologique). Cette politique se situe dans la ligne de la réponse de la Municipalité à l'interpellation du conseiller communal Yves Filippozzi du 4 octobre 2010, avec la proposition d'une grille d'analyse.

Il paraît également souhaitable que les Municipalités proposent aux conseils communaux la validation d'une charte en matière de développement durable. Ce qui permettra de proposer une liste de « plans d'action » dans des thèmes communs aux deux communes où des économies sont possibles. Sans chiffres précis, ils ne doivent pas être contraignants mais faire office de programme commun dans le sens du développement durable. Programme qui doit durer plus longtemps qu'une législature.

Pour atteindre ces objectifs le groupe de travail a constaté que les communes ne sont actuellement pas équipées et que cette démarche doit être accompagnée par des spécialistes du développement durable, mandat d'un coût raisonnable qui pourrait être proposé dans les budgets communaux 2013 (avec possibilité de soutien financier de la Confédération).

Sous réserve d'approbation par leurs conseils communaux, les municipalités inscrivent dans les budgets 2013 une somme de CHF 15'000.- chacune.

La Municipalité espère avoir répondu à ce postulat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire

A. Bovay  J. Steiner 